DOUZIEME ANNEE — N° 445 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17 RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16 Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 12 JANVIER 1918

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être ouverts pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Il faut former une immense Ligue de Françaises pour les restrictions

LA DISCIPLINE DE L'ARRIERE

Formons une Ligue pour les Restrictions

Les manœuvres recommencent. Voici que les pâtissiers à l'exemple des marchands d'alcool, organisent un régime de terreur contre le Gouvernement qui prétend fermer leurs boutiques. Ils sont, tout comme les marchands d'alcool, soutenus par des puissants groupements de l'Alimentation. On sait le résultat de la campagne alcooliste. Après quarante-deux mois de guerre, l'alcoolisme continue librement ses ravages, et l'or français achète toujours à l'étranger de l'alcool et des céréales pour en fabriquer. Les profiteurs des crimes de l'alcool continuent à s'enrichir.

Il faut que ces scandales prennent fin. Il faut que tout ce qui existe en France de femmes raisonnables et patriotes s'unissent pour soutenir le Gouvernement contre l'opposition des mercantis. Il faut former une immense Ligue de femmes pour l'application de toutes les restrictions nécessaires à la victoire.

Que toutes nos lectrices qui approuvent cette idée nous écrivent aussitôt afin que nous sachions si nous pouvons compter jusqu'au bout et en tout sur les Françaises pour défendre la France contre ceux qu'on pourrait appeler les corbeaux de l'Arrière.

En premier lieu, mettons nous en grève contre les pâtissiers ; que chacune d'entre nous prenne l'engagement de ne plus rien, absolument plus rien leur acheter.

Jane Misme.

Le Droit de Penser et le Fonctionnarisme

« N'ai-je donc plus le droit de penser librement parce que je suis fonctionnaire ? » s'exclamait une institutrice malheureusement compromise dans une affaire récente.

Penser librement, on peut d'autant moins nous l'interdire qu'en réalité, il n'y a pas là un droit ; il y a un fait : on pense, ou on ne pense pas ; mais si on fait tant que de penser ; on ne peut penser que librement, c'est-à-dire hors de toute contrainte extérieure. Quand notre hérédité, notre éducation, des années d'études, de longues heures de méditation ont constitué le fonds de croyances qui est vraiment nôtre, du sein de ces idées maîtresses surgissent, sur le cours des événements, des jugements qui s'imposent à nous, que nous ne pouvons pas ne pas porter. Nos opinions secondes se cristallisent parfois, presque à notre insu, et il nous serait impossible de les modifier sur le commandement de quiconque, à moins de remettre en question tout ce qui a été notre vie jusqu'à cette heure.

Il ne s'agit donc pas de savoir si, fonctionnaires, nous avons le droit de nous faire des opinions en dehors de tout mot d'ordre extérieur. Il s'agit de savoir quelle sera notre attitude le jour où nous constaterons que ces opinions ne cadrent plus avec celles que l'Etat nous a confié la mission de répandre et d'enseigner.

Ici, tollé de tous ceux qui sont trop pressés de trancher les questions complexes :

« Sommes-nous les disciples d'une église dont nous ayons à propager l'official *Credo* ? les embrigadés d'une organisation à l'allemande dont le grand maître, second Kaiser, détient la Vérité, révélée par Dieu même, et que nul ne saurait discuter ? »

— Loin de là. Nous sommes fiers, à juste titre, d'appartenir à une nation qui, elle, s'est affranchie des erreurs moyenâgeuses. L'Université, où passent les souffles larges de toutes les libres recherches, le Gouvernement, forcément éclectique, ne songent guère à nous imposer une doctrine orthodoxe, hors de laquelle n'est pas de salut. Sachons apprécier ce privilège à son très haut prix.

Il n'en reste pas moins que s'il n'y a pas de dogmes intangibles, il y a une direction générale de la pensée, un minimum d'affirmations fondamentales, sur lesquelles doivent se trouver d'accord ceux qui ont la charge des destinées actuelles du pays et ceux qui préparent l'avenir, en élevant, en son nom, les jeunes générations.

Se servir du prestige que nos fonctions nous confèrent, de l'influence qu'elles nous donnent, des ressources qu'elles nous procurent, pour propager des doctrines directrices, des opinions qui portent atteinte à la vie même de la nation, c'est un abus de confiance aussi bien que de dépenser pour son propre compte l'argent d'autrui — aussi net et beaucoup plus grave !

— « Pardon, dira Untel, mes opinions sont à moi. Si je ne les expose ni ne les impose, l'Etat n'a rien à dire ; il paie mes paroles et mes actes, non mes convictions. »

— Evidemment, entre *dire ce qu'on pense* — alors que le devoir professionnel n'autorise pas à le faire — et dire *le contraire de ce qu'on pense* — ce que le devoir, tout court, interdit — il y a une zone indéterminée, par endroits dangereuse, mais en somme assez vaste, où l'on ne dit pas tout ce qu'on pense, sans dire le contraire de sa pensée. Dans cette zone, c'est affaire à la conscience de chacun de savoir jusqu'à quel point les convictions peuvent s'accommoder d'une certaine réserve.

Mais si cette zone est d'une largeur souvent fait suffisante pour les professeurs de chimie, d'arithmétique ou de géographie, elle devient singulièrement étroite pour les instituteurs, les directeurs et tous ceux des professeurs qui sont chargés des leçons de morale. Tout le monde sait lorsqu'il s'agit de former des consciences, combien il est bien difficile d'être sincère jusqu'au fond de soi-même, de ne pas tricher avec sa pensée en donnant son enseignement.

Et alors ?

Alors se posent les problèmes de conscience douloureux et surgissent les questions pratiques dont il faut bien tenir compte.

Remarquons, d'abord, combien la question est plus compliquée encore pour les femmes que pour les hommes. Pour les hommes, surtout à l'heure actuelle, tant de voies s'ouvrent à leur activité, que s'ils doivent abandonner l'école, ils ne s'exposent pas à rester sans ressources. Industrie, commerce, agriculture les sollicitent, sans parler de la politique qui leur sourit, cette politique accueillante où leurs opinions dangereuses d'aujourd'hui seront peut-être la cause de leurs succès de demain.

Mais les femmes ?

On fait grand bruit des conquêtes féminines. Certains même s'en inquiètent. *La Française* publie de longues colonnes de métiers *possibles* pour des jeunes filles intelligentes et actives ; mais combien de ces carrières qui soient aussi intéressantes, aussi en rapport avec les aptitudes féminines, aussi conciliables avec les devoirs des mères de famille, que celles de l'enseignement? Et puis, dans toutes ces professions nouvelles, il faut tenir compte de la question d'âge. Changez d'opinion avant trente ans, le choix est encore possible entre les emplois divers, mais au-dessus, la plupart des portes se ferment. Et n'est-ce pas au-dessus de cet âge que les convictions ont eu le temps de s'éprouver assez pour qu'on se résolve à leur faire les sacrifices définitifs ?

Si seulement l'Etat ne semblait pas avoir mis, en quelque sorte, le grappin sur ses fonctionnaires, avec les fameux versements à la Caisse des retraites, qu'on hésite à abandonner quelquefois autant que le traitement lui-même. Tel et telle se résigneraient plus aisément aux sacrifices que leur conscience leur impose si, au bout de dix, quinze ans de services rendus à l'Etat, celui-ci consentait, à liquider, au prorata des versements faits, les pensions minimes qui leur assureraient au moins le pain, pendant qu'ils chercheraient autre chose.

Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, des solutions de détail, le problème sous sa forme générale est grave et vaut qu'on l'examine. Ne serait-ce que pour trouver dans sa complexité même les raisons d'une indulgence compréhensible pour ceux qui croient pouvoir le résoudre d'autre façon que nous.

Si nettement que nous réprouvions leurs erreurs, ne leur soyons pas trop sévères. Nous avons l'avantage de n'être pas de ceux qui ont pour mission de les juger, gardons-nous de nous montrer plus intransigeants que leurs juges eux-mêmes. Mettons, au contraire, tant de largeur intelligente dans nos efforts pour les comprendre, dans notre attitude enverse ux, que tous les hésitants, tous ceux dont la conscience est troublée s'aperçoivent bien vite qu'on peut venir à nous sans crainte, que nous ne sommes pas le parti de l'Autorité redoutable et despotique, mais bien celui de la véritable Liberté.

M. A.-P.

ECHOS

Saint-Lazare, maison natale.

Jusqu'ici les détenues de Saint-Lazare qui mettaient au monde des enfants, étaient forcées de demeurer dans la prison. « L'année dernière, assure M. Lucien Descaves, 40 enfants sont nés, 107, Faubourg Saint-Denis, c'est-à-dire à la prison de Saint-Lazare. C'est l'adresse que mentionne leur acte de naissance, l'adresse qui les suivra toute leur vie. »

Sur l'initiative du médecin en chef de Saint-Lazare, le Dr Bizard, les détenues seront désormais transférées à la Maternité de Larivoisière. Ainsi les innocents échapperont à l'injuste flétrissure qui s'attachait à leur lieu de naissance. On ne nous dit pas si les mères emprisonnées pourront continuer à élever leurs enfants près d'elles jusqu'à l'âge de quatre ans.

La Semaine anglaise à l'école.

Un groupe d'éducateurs se préoccupe de modifier l'horaire des écoles en établissant la Semaine anglaise, c'est-à-dire le congé du samedi et du mercredi après-midi, le jeudi devenant jour de classe. Cette nouvelle distribution présenterait certains avantages appréciables ; entre autres, il permettrait aux parents d'avoir leurs enfants entièrement à eux le dimanche, ce qui serait très profitable pour l'éducation morale et familiale.

Notes d'Actualité

LES RATS AU FRONT

La lettre de mon poilu — si courte d'habitude — était volumineuse ce jour-là. Après quelques politesses elle me disait : « Je t'avais promis de te parler de LL. MM. Les Rats. Il y en a de plusieurs sortes : des roux, des gris et des noirs, tous d'ailleurs également gros, également voraces. La nuit ils se livrent dans les cagnas à un certain nombre d'exploits qui procurent aux malheureux poilus la série d'impressions que voici :

« 8 h. du soir. — Suis vanné, me couche avec un plaisir évident. Au bout d'un instant je dors, ne disons pas du sommeil du juste, mais du sommeil du guerrier qui n'a pas fermé l'œil depuis 36 heures.

« Soudain un fracas épouvantable me réveille en sursaut ; ce sont les rats qui se livrent à un steeple-chasse effréné sur les toiles qui recouvrent la cagna. C'est leur séjour favori sous les rondins et sur les tôles. La terre s'effrite sur mon crâne, je rallume la camoufle en maugréant, et, toujours maugréant, je tends la toile de tente au-dessus de ma tête. Ainsi protégé de ces éboulements, je me rendors avec enthousiasme... pour être réveillé quelques instants plus tard par le bruit que fait un rat qui, descendu sur mon parapluie improvisé, le déchire à belles dents. « Sacré cochon ! » Je lui lance un grand coup de poing, au jugé, à travers la toile, le manque, et m'endors après l'avoir vu s'enfuir.

« Quelques minutes plus tard, c'est un galop de rats qui me réveille en traversant ma couverture, puis un rat plus hardi me passe sur le visage et mon sommeil sans cesse interrompu cesse définitivement au matin, me laissant abruti et fatigué plus qu'au couché.

« Je passe sur les déprédations de toute nature constatées tous les matins. Dans leur voracité ils vont jusqu'à dévorer les paquets de cigarettes ! »

Mon correspondant parle ensuite des chasses... vaines faites aux rats, puis il ajoute : « Les rats du front français, si horripilants qu'ils soient, sont moins dangereux que ceux du front italien qui sont de vrais monstres. Sans aucune exagération, ils sont aussi gros que des chats déjà de belle taille et ils ont une manie, dont sont exempts les rats français : ils mordent les dormeurs à la figure et leur font d'affreuses blessures. Quelle atroce sensation cela doit être ! Ce sont de vrais requins à quatre pattes. »

Songeuse je replie ma lettre. Il me semble que le manque de sommeil, qui résulte des faits exposés par mon correspondant, est un facteur certain de dépression nerveuse. Bien dormir, est aussi indispensable à ces hommes de vingt ans, dont l'équilibre nerveux est si éprouvé par ailleurs, que bien manger: Ces rats semblent une intervention des défaitistes, peut-être même l'une des plus redoutables ; il faudrait en avoir raison.

Autour de moi, on m'affirme que ni le poison, ni les vaccins ne peuvent rien contre la gente détestée. Je pense alors à *La Ligue sanitaire française*, à son éminent président, M. le professeur Raphaël Blanchard, il nous donnera certainement le moyen de triompher de ces redoutables adversaires.

Aux questions que je lui adresse, le fin visage de l'éminent savant s'éclaire, il hoche la tête et semble, lui aussi, persuadé que la lutte est difficile (1) : Le rat est un animal d'une intelligence extraordinaire, il communique ses impressions, ses observations à ses congénères. Il profite — chose rare chez les hommes — de l'expérience faite par autrui. Il est possible d'empoisonner quatre, six, dix rats, il est impossible d'empoisonner une troupe de rats, car le sort de ceux qui ont péri, les avertit et les arrête. Les mêmes traquenards, les mêmes pièges ne réussissent qu'un espace de temps très limité ; on prévient, on s'avertit du danger et, à partir de ce moment, le danger n'existe plus.

Leurs facultés de perception sont d'une finesse extrême, en voici un exemple : aux environs des tranchées, sous l'œil des soldats indifférents, une petite troupe de rats se livrait à des divertissements quelconques. Tout à coup un cri est perçu ; c'est un rat qui l'a poussé et tous s'enfuient... Nul danger cependant ne paraît les menacer : pourquoi sont-ils partis ? Dix minutes, douze minutes, un quart d'heure s'écoulent et voici que la terre se soulève à l'endroit même où se tenaient les rats ! Ils ont perçu, ce que n'avait pu entendre le guetteur muni de son microphone, les derniers apprêts donnés à la mine sur laquelle ils s'ébattaient.

Rien ne prévaut contre eux ! Les chiens terriers sont utiles, mais leur action est insignifiante. Rien n'agit efficacement contre le rat... que le rat lui-même. Qu'on flambe, par exemple, le poil de quelques-uns de ces animaux et qu'on les lâche après et voici qu'ils sont comme enragés ou plus exactement, à un tel point exaspérés, qu'ils se précipitent sur leurs congénères, les mordent, les griffent, les étranglent et que, brusquement ils en débarrassent, et pour un temps assez long, toute la région (2) !

Le moyen est radical, il est assez facile à mettre en pratique. S'il permet à nos poilus de dormir en paix, il sera le bienvenu dans les tranchées.

A. Moll-Weiss,
Détachée de l'Ecole des Mères, Fondatrice de « l'Aide Morale » et de « La Vie moins chère ».

(1) La Ligue française prépare actuellement une brochure sur cet intéressant sujet.

(2) Dans nos usines du Nord pour se débarrasser des rats qui causaient d'importants ravages dans les ballots de drap on en attrapait un, on faisait son deuil et on y versait quelques gouttes de vitriol, puis on le lâchait. Le bête poussait des hurlements, s'enfuyait et, pendant quelque temps l'usine était débarrassée de ces hôtes envahisseurs.

Guerre à l'Alcool

UNE INITIATIVE HONTEUSE EN FAVEUR DE L'ALCOOLISME

Nous lisons dans le *Tourangeau* du 9 décembre 1917, un article qui nous émeut vivement. Il est intitulé « *Un plan pour rivaliser d'influence sociale avec les Sociétés de Tempérance. L'organisation politique, artistique et littéraire du commerce des boissons.* » Il ne s'agit de rien moins que de constituer dans chaque ville et dans chaque commune des « Sociétés dites « Sociétés des Fils de Rabelais » « qui défendraient la France et la Vigne contre les étrangers naturalisés ou non, ennemis de nos boissons nationales. »

« Ces Sociétés de Français d'origine, fils de Rabelais, pourraient devenir aisément puissantes, si elles savaient recueillir, dans chaque commune, l'adhésion des Négociants en gros, des distillateurs, des débitants de boissons, des vignerons, des bouilleurs de cru, des brasseurs, des cultivateurs de fruits à boissons et de tous les consommateurs de vin et de spiritueux qui n'entendent pas se laisser peu à peu déshonorer par les Tempérants.....

« Ces Sociétés de Français d'origine, dites « Sociétés des Fils de Rabelais », composées surtout des marchands de vins en gros, des débitants de boissons et des vignerons de chaque commune, subventionnées par les gros distillateurs (il faut de l'argent), se recommanderaient auprès des populations de ce but impressionnant : la lutte contre la dénationalisation qui commence par le renoncement aux boissons traditionnelles de la France, sous l'influence cosmopolite..... »

Par quels moyens agiraient ces Sociétés? le principal serait de se rendre populaires en organisant fêtes et soirées où elles feraient de la propagande alcoolique sous le couvert de la bienfaisance.

« Les « Sociétés des Fils de Rabelais » seraient donc à la fois : vinicoles, littéraires et patriotiques. Elles organiseraient des fêtes de bienfaisance au profit des œuvres de guerre ; elles réclameraient les salles des mairies pour y donner des soirées littéraires... »

Ecoutez jusqu'où vont les espérances de ces bons Français :

« Apportant ainsi un concours à l'instruction de la jeunesse elles obtiendraient presque partout l'adhésion et l'appui des municipalités, des professeurs et instituteurs, des médecins et des pharmaciens, dont quelques-uns ont encore (très sincèrement) les tendances du vieux caractère français et un profond penchant pour la philosophie rabelaisienne.

« L'amour-propre s'en mêlant, on aurait ainsi, pour rien, au profit des intérêts vinicoles, des conférenciers, des littérateurs et des poètes — tout un mouvement intellectuel faisant véquilibre à l'influence sociale des Tempérants. On pourrait même, sans trop de frais faire adjoindre à la bibliothèque municipale de chaque commune une section annexe de livres spécialement offerte par la « Société littéraire des Fils de Rabelais », et ces livres seraient naturellement choisis avec soin parmi ceux qui recommandent, célèbrent ou poétisent nos boissons alcooliques et nationales. »

On s'assurerait en outre, le concours gratuit des petites feuilles locales dont les rédacteurs seraient tous invités à faire partie de ces Sociétés. Ils seraient nommés *membres d'honneur* et dispensés de toute cotisation ainsi d'ailleurs que tous les artistes, littérateurs, musiciens, poètes, etc., et tout individu susceptible d'exercer une influence quelconque et faire de la « *bonne* » propagande alcoolique.

Voilà le plan de campagne de ces *bons* Français. Voici quel est le ton de leurs libellés :

« Voyez un frère en moi, un fils de Pantagruel ! Usons et abusons de la littérature dans l'intérêt très matériel et très terre à terre du monde vinicole.....

« Gardons à tout prix la mode et l'usage des boissons alcooliques, mettons la littérature, l'art, la politique, la philosophie, le patriotisme et la tradition nationale au service de nos intérêts.....

« Nos vins sont assez chauds pour incendier les cœurs... Gloire à l'alcool où s'allument les âmes !.....

« Que tout le commerce des boissons fasse entendre au pays un hymne colossal en l'honneur du « Pinard » et de sa sœur la « Gnole ». Poétisons nos intérêts !.....

« Dans un pays comme le nôtre on amollit l'ardeur en tarissant la vigne.....

« Le Tempérant n'est pas un fils de Rabelais. Disons-le partout en prose, en vers, en chansons, en conférences, en discours, à de calmes héros qu'amollit l'abstinence.....

« La France est imprégnée du parfum des vendanges, qui est l'odeur spéciale de la patrie..... »

Et je souligne cette fin spécialement cette fin :

« Le « pinard » et la « gnole » sont les amis du poilu, et l'alcoolisme féminin n'est pas à craindre.

« L'ivresse a des rayons dans les yeux d'une femme ; Cognac est un foyer où s'allument les cœurs..... »

Alcoolisme chez les soldats, alcoolisme chez les femmes, voilà clairement posé, avec le plus pur cynisme, le but des Sociétés dites des Fils de Rabelais, à l'heure où nous avons tous besoin de toutes nos forces morales et physiques pour faire simplement notre devoir. Nous ne pouvons que féliciter de son pur patriotisme le « *bon* » Français qui a écrit ces lignes odieuses et la Revue Vinicole qui a osé les reproduire.

G. Alphen-Salvador.
Présidente de la Section d'Hygiène du Conseil National des Femmes Françaises.

⁂

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*, Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45 rue Jacob, Paris. Président: M. Jean Finot.

LE SUFFRAGE EN MARCHE

Nouvelles de Hollande

Nous recevons quelques nouvelles de Hollande, sur le mouvement féministe de là-bas.

Il va tout doucement depuis la guerre, ce qui ne veut pas dire qu'il ne vas pas !

Il paraît que le Gouvernement actuel, ne satisfait pas tous les Hollandais. On se plaint qu'il manque d'énergie, de perspicacité, parce qu'il a jamais songé à établir un programme de politique économique et cède tantôt un petit peu à l'Angleterre, tantôt un peu beaucoup à l'Allemagne. Pourtant le Gouvernement hollandais vient d'adopter le projet de revision de la Constitution. Mais cette revision qui réglige la question du suffrage des femmes ainsi que la réglementation de la succession au trône (la menace de l'avènement d'un prince boche est certaine jusqu'à présent, en admettant la possibilité que la maison d'Orange vienne à s'éteindre), est combattue par un parti politique tout nouvellement constitué, qui s'appelle le « **Algemeene Staatsparty** », ce qui veut dire, le parti général d'Etat. Celui-ci a inscrit à son programme le suffrage actif et passif de la femme.

Un autre parti s'est formé en Hollande. Sachez que ce pays fourmille de partis politiques ! Ce nouveau parti qui s'intitule la **Ligue économique**, me semble très intéressant. Il fut fondé par un homme énergique, le ministre des Finances Treub; et il compte parmi ses adhérents, les gros bonnets de l'industrie, de grands banquiers ; ce parti veut également instituer le suffrage féminin. On n'ignore pas, que la Hollande se trouve dans une situation économique difficile.

Dernièrement, un communiqué du « Telegraaf », annonçait qu'on venait de fonder un Comité de femmes, qui s'occupait exclusivement des questions économiques, et qu'on consulterait à l'occasion, quoique pas encore à titre **officiel**.

Mais pourquoi ne viendra-t-elle pas un jour, la collaboration officielle ? Les femmes hollandaises ont du sens pratique, de l'énergie. La Reine qui est remarquablement intelligente, ne saura tarder à remarquer, que pour aider à diriger le ménage de son pays, dans cette situation réellement précaire, il faut s'adresser à ses semblables, c'est-à-dire aux femmes, qui depuis si longtemps ont été reléguées dans ce métier honorable, et plus délicat... Qu'un vain peuple pense — un vain peuple d'hommes ! — bien entendu !

Adrienne Lautère,
Correspondante du « Telegraaf » d'Angleterre.

ACTIVITÉ FEMININE A L'ETRANGER

ANGLETERRE

La célèbre Société des suffragettes militantes conue dans tous les milieux féministes et même ailleurs, sous le nom d'Union sociale et politique des femmes, ou en abrégé W. S. P. U., s'appelle désormais plus brièvement mais non plus modestement « Le Parti des femmes ». Son organe est « Britannia », dirigé par Miss Christabel Pankhurst.

Le Ministre des Munitions a institué un tribunal d'arbitrage pour les salaires féminins. C'est à ce tribunal que devront être soumis tous les différends au sujet du montant des salaires, du nombre d'heures de travail ou des autres conditions d'emploi des ouvrières aux munitions. Deux femmes font partie du comité.

En prévision de l'extension de l'Union nationale des travailleuses N. U. W. S., cette Société révise sa constitution. A la dernière réunion du Conseil, les projets de réforme ont été discutés, ainsi que le programme des travaux pour l'année qui vient.

Il a été décidé entre autes que la N. U. W. S. s'efforcerait :

1° De faire comprendre à toutes les femmes du pays les nouveaux pouvoirs et les responsabilités que comporte le droit de suffrage nouvellement acquis ;

2° De distribuer les renseignements sur les conditions requises par la nouvelle loi au sujet du vote des femmes en matière législative et de persuader les électrices de l'importance des mesues législatives dans les réformes sociales ;

3° De faire appel à toutes les femmes, électrices ou non de ne relâcher en aucune façon leurs efforts en vue de venir en aide au pays pendant qu'il est en danger ;

4° De faire connaître au grand public la situation industrielle et économique des femmes dépendant de la guerre et de préparer les femmes à l'œuvre de reconstruction qui devra suivre celle-ci ;

5° Le Conseil national demande au Gouvernement d'établir un ministère de l'Hygiène, et d'y placer des femmes ;

6° Le Conseil, affirmant sa foi dans l'égalité de la morale pour les deux sexes, demande aussi l'égalisation des lois administratives et pénales relatives à la moralité publique.

Des vœux ont également été émis pour l'amélioration de systèmes d'éducation et de réforme de la jeunesse, pour l'égalité des salaires dans l'Enseignement, etc. Une clause intéressante d'un vœu relatif à la modification de l'enregistrement des naissances est celle qui propose d'augmenter par une législation appropriée, la responsabilité du père en cas de naissance illégitime.

CANADA

Le premier ministre du Canada, Sir Robert Borden, a présenté le programme politique de son Gouvernement à l'élection générale ; le troisième paragraphe de ce programme porte l'extension du droit de vote à toutes les femmes et la procédure nécessaire pour permettre aux femmes mariées de choisir leur nationalité et d'obtenir la naturalisation indépendamment de leur mariage.

Cette proposition de Sir Robert Borden encouragera les femmes des autres parties de l'empire britannique à demander à leurs gouvernements respectifs d'uniformiser dans tout l'Empire la loi de naturalisation sur la base de la loi canadienne promise.

A. B.

Carrières Féminines

ECOLE PRATIQUE DE LAITERIE DE KERLIVER

Institut Dehaies de Montigny
Commune de Hanvec (Finistère)

Programme

But et régime de l'école

L'Ecole de Laiterie de Kerliver est établie dans le château de Kerliver, légué par MM. Dehaies de Montigny à la commune de Hanvec.

Elle est destinée à donner une bonne instruction professionnelle aux filles de cultivateurs, propriétaires ou fermiers.

Le prix de la pension est de quatre cents francs par an, payables en trois versements savoir : trois dixièmes en entrant, trois dixièmes en janvier, quatre dixièmes en avril.

Dix bourses sont mises à la disposition des familles par le Ministre de l'Agriculture et le Conseil général du Finistère.

Toutes les élèves, qu'elles soient boursières ou payant pension, sont obligées de se procurer, à leurs frais, les livres et objets nécessaires à leur instruction, ainsi que les effets de trousseau dont la liste suit :

2 paires de draps de lit (2 m. 50 de longueur) ;
12 serviettes ;
6 chemises ;
12 mouchoirs ;
4 tabliers de travail dont deux d'uniforme.

Les vêtements sont laissés à la liberté des parents.

Les élèves sont constamment sous la surveillance d'une maîtresse ; elles ne peuvent sortir qu'avec des personnes autorisées par les parents et agréées par la Directrice.

Mode et conditions d'admission des élèves

Les élèves sont reçues après un examen permettant de constater leurs aptitudes et leur degré d'instruction.

L'examen a lieu tous les ans au siège de l'Ecole, le deuxième lundi d'octobre.

Les cours commencent huit jours après l'examen.

Les candidates doivent avoir 14 ans au moins dans l'année de leur admission.

Elles ont à fournir les pièces suivantes qui doivent être adressées à la directrice quinze jours au moins avant la date des examens :

1° Demande des parents (sur papier timbré) ;

2° Extrait de l'acte de naissance de la candidate ;

3° Certificat de vaccine ;

4° Certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'Etablissement dans lequel la candidate a accompli sa dernière année d'études ou, à défaut, par le maire de sa dernière résidence.

Les candidates pour lesquelles une bourse est demandée, doivent joindre aux pièces indiquées ci-dessus un extrait du rôle des contributions et une délibération du Conseil Municipal de la Commune où réside la famille constatant l'état de ses ressources et de ses charges.

Les diplômes ou certificats d'études doivent être joints aux demandes.

L'examen d'admission porte sur les matières faisant partie de l'enseignement primaire.

Les candidates pourvues du certificat d'études primaires sont reçues de droit jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.

Toutefois, si le nombre des candidates pourvues de ce certificat dépasse le nombre des places disponibles, un concours est ouvert entre elles. Les candidates aux bourses quels que soient les titres dont elles sont pourvues doivent subir l'examen.

Indépendamment des élèves régulières, peuvent être admises à suivre l'enseignement pratique, à titre d'apprenties, les élèves adultes qui désireraient séjourner un temps limité à l'Ecole, pour s'initier à la pratique des procédés de fabrication qui y sont enseignés.

ENSEIGNEMENT

La durée des études est de un an.

L'enseignement est à la fois théorique et pratique.

Il embrasse les cours et matières ci-après :

I. — Enseignement Théorique

1° *Technologie laitière.* — Composition et propriétés du lait. — Traite. — Filtrage, pesée, mesurage, transport, conservation et contrôle pratique du lait. — Ecrémage. — Maturation de la crème. — Barattage. — Emballage et Conservation du beurre. — Classification des fromages. — Principes de Fabrication des fromages à pâte molle et

gère ferme. — Locaux et matériel. — Utilisation des déchets de laiterie. — Microbes, Diastases. — Maladies du lait. — Levures et moisissures.

2e Economie domestique. — Rôle de la maîtresse de maison. — Entretien de la maison, de la cuisine et de ses accessoires. — Literie. — Nettoyage et entretien du linge et des vêtements. — Notions de cuisine. — Choix des provisions. — Conserves. — Couture. — Coupe et assemblage.

3e Horticulture. — Etude de la plante. — Rôle des différentes parties d'une plante. — Multiplication des plantes. — Le sol. — Composition de la terre arable. — Eléments fertilisants du sol. — Engrais. — Fumier de ferme ; soins à lui donner. — Façons culturales. — Disposition du jardin potager-verger. — Instruments de jardinage. — Culture des principaux légumes. — Arbres fruitiers. — Principales plantes d'ornement.

4e Extérieur et hygiène des animaux domestiques. — Extérieur de la vache laitière. — Etude du pis. — Caractères extérieurs que l'on doit rechercher chez les vaches laitières. — Caractères beurriers. — Causes qui font varier la production du lait. — Détermination de l'âge des bovidés. — Alimentation des vaches laitières. — Composition des végétaux et du corps des animaux. — Digestion. — Influence des fourrages sur la quantité et la qualité du lait. — Aliments d'hiver. — Fourrages de printemps et d'automne. — Type d'assolement. — Préparation des aliments. — Ration. — Parasites. — Habitation des animaux. Maladies contagieuses. — Désinfection. — Météorisation. — Animaux de boucherie. — Animaux de basse-cour. — Notions d'apiculture.

5e Hygiène de l'homme et premiers soins aux malades. — Notions sur le corps humain. — Rôle des gardes-malades. — Soins à donner aux malades, aux enfants. — Allaitement de l'enfant. — Soins de propreté. — Préparation du lait à donner à l'enfant. — Comment on doit le nourrir dans ses premières années. — Pansement des plaies. — Bandages. — Maladies contagieuses. — Désinfection. — Premiers secours en cas d'accidents. — Hygiène.

6e Instruction primaire complémentaire. Langue française; orthographe et style. — Histoire de France et Géographie. — Arithmétique. — Notions de géométrie pratique. — Comptabilité.

II. — Enseignement pratique

L'enseignement pratique comprend le contrôle du lait, l'écrémage par le repos et l'écrémage centrifuge, la préparation du beurre et de plusieurs sortes de fromages, l'emballage des produits, le nettoyage des locaux et appareils, la tenue de la maison, les travaux à l'aiguille, des notions de cuisine, de banchissage de repassage, les soins à la basse-cour et des applications au jardin.

Le travail des élèves est partagé de façon que la moitié de la journée soit consacrée à l'étude, aux leçons et aux examens, et l'autre moitié aux travaux pratiques.

Un examen général est fait à la fin de la période d'instruction.

Cet examen porte sur toutes les matières enseignées et sur les opérations pratiques de la laiterie. Les notes obtenues pendant l'année et à l'examen de fin d'études, sont réunies en une moyenne générale qui sert à établir le classement des élèves par ordre de mérite ; c'est d'après ce classement qu'est prononcée la désignation de celles qui ont droit au certificat d'instruction délivré par le Ministre sur la proposition du comité de surveillance et de perfectionnement.

LA VIE D'UNE SURINTENDANTE D'USINE

Il nous a paru intéressant de reproduire pour nos lectrices le règlement qui détermine dans une des grandes usines de l'Etat le rôle de ces admirables surintendantes, dont la vie doit être consacrée tout entière au bien-être des ouvrières. La part de responsabilité qui leur est attribuée est considérable, et c'est pourquoi leur Ecole sociale s'offre de leur donner une formation qui les rende dignes de leur mission.

Annexe au contrat d'embauchage de Mlle X,
Surintendante d'une des Manufactures de l'Etat

Attributions de la surintendante

La Surintendante est l'auxiliaire du Directeur pour l'étude et la solution de toutes les questions intéressant les ouvrières.

Elle assiste tous les jours au Rapport du Directeur : elle prend connaissance des punitions, permissions, demandes et réclamations diverses du personnel féminin, et reçoit les instructions du Directeur pour l'examen de ces demandes.

Elle rend compte au Directeur du résultat de ses enquêtes.

Elle reçoit du Directeur les instructions pour l'étude des améliorations à apporter au service des femmes : elle lui propose les améliorations qui lui paraissent désirables.

Elle représente le Directeur pour tout ce qui concerne le travail féminin auprès des chefs de service, chefs d'ateliers et agents de maîtrise. Elle signale à ceux-ci les modifications de détail à apporter au service, mais elle s'abstient de donner des ordres. Elle rend compte au Directeur des cas où son intervention reste inefficace.

Embauchage. — Elle tient au courant des demandes d'embauchage, voit après la visite médicale les ouvrières embauchées, les répartit entre les ateliers en tenant compte de leurs aptitudes et de leurs moyens, et provoque les mutations nécessaires.

Visite des ateliers. — Elle visite fréquemment les ateliers où travaillent les ouvrières, de jour et de nuit. Elle veille à la bonne tenue de celles-ci. Elle signale aux agents de maîtrise celles qui n'occupent pas des emplois en rapport avec leurs aptitudes et leurs moyens, et provoque les mutations nécessaires.

Service médical. — Elle se tient au courant des résultats de la visite médicale et prend note des ouvrières à ménager. Elle s'assure que les ateliers tiennent compte des prescriptions du médecin à ce sujet.

Police et discipline. — Auprès du service de police et discipline, elle représente le Directeur en ce qui concerne la tenue et la conduite des ouvrières en dehors de leurs ateliers, elle signale à ce service les points sur lesquels il doit porter son attention, et reçoit de lui tous les renseignements nécessaires.

Elle veille tout particulièrement et personnellement à la bonne tenue des locaux réservés aux ouvrières (vestiaires, lavabos, réfectoires, etc...).

Pour assurer d'une façon complète sa liaison avec le service de police et discipline, elle reçoit tous les jours le rapport de la surveillante.

Réclamations. — Elle reçoit les ouvrières qui demandent à lui parler et convoque celles auxquelles elle aurait des communications à faire. Elle fait ou provoque les enquêtes nécessaires et propose les solutions.

Restaurant coopératif. — Ce restaurant est géré par un Conseil d'administration formé par les ouvriers de la Manufacture: toutefois, le Directeur s'est réservé un droit de surveillance. En ce qui concerne les ouvrières, cette surveillance est exercée par la Surintendante.

Garderie d'enfants. — Est gérée par le Service de l'assistance publique.

La surintendante représente le Directeur auprès de la Directrice de la Garderie. Elle visite tous les jours la garderie ainsi que la crèche et la salle d'allaitement. Elle veille à la bonne exécution du service.

Elle signale à la Directrice de la Garderie, et s'il y a lieu au Directeur, les améliorations à introduire. Elle s'assure également de la façon dont sont exécutés les services de la Manufacture qui interviennent à la garderie (service médical en particulier).

Elle reçoit par l'intermédiaire du service du Personnel, les demandes d'ouvrières désirant mettre leurs enfants à la garderie, et désigne au service du Personnel les enfants à admettre.

Divers. — Elle s'assure que les femmes enceintes sont ménagées, et veille à ce qu'elles prennent le repos nécessaire. Elle les renseigne sur les avantages que leur accordent les lois et règlements en vigueur pour les bouches et l'allaitement.

D'une façon générale, elle se tient au courant des œuvres sociales intéressant les ouvrières (logements, alimentation, etc...); elle représente le Directeur aux réunions de ces œuvres et soutient dans ces réunions les intérêts du personnel féminin de la Manufacture.

EXAMENS ET CONCOURS

Des sessions d'examens réservées aux aspirantes s'ouvriront, en 1918, pour l'obtention des certificats ci-après :

Certificat d'aptitude à l'inspection des écoles primaires.

Certificat d'aptitude au Professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures (lettres et sciences, première partie) et concours d'admission à l'Ecole normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses.

Certificat d'aptitude au Professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures (lettres et sciences, deuxième partie).

Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures.

Certificat d'aptitude à l'enseignement au travail manuel.

Certificat d'aptitude à l'enseignement du chant et de la musique (degré élémentaire et degré supérieur).

Certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (degré élémentaire et degré supérieur).

Les lecteurs qui désirent des renseignements au sujet des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque, peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'Ecole Universelle, 10, rue Chardin, Paris.

Joindre un timbre de 0 fr. 15 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de *La Française*.

Bulletin des Sociétés Féministes

Conseil National des Femmes Françaises

SECTION D'EDUCATION

Le programme de la Section d'Education du Conseil National des Femmes françaises sera consacré cette année à trois questions urgentes d'hygiène physique et morale :

1° Hygiène des enfants de tout âge scolaire ;

2° Statut pour le personnel des Ecoles maternelles. Nécessité de la création de postes d'inspectrices départementales pour les écoles des demoiselles. Statut concernant ces dernières.

Les réunions de la Section d'Education ont lieu tous les **deuxièmes samedi**, chez Mme Leven, 26, rue Vavin (VIe).

Groupes d'Etudes et de Propagande Féministe

PROCHAINE REUNION

Le Groupe d'Etudes et de Propagande féministe siège social, 87, avenue de la Grande-Armée, se réunira le dimanche 13 janvier aux Sociétés Savantes, 28, rue Serpente, à 2 h. 1/2.

Mme J.-J.-H. Moreau mettra à l'étude pour toutes les personnes désireuses de déployer leur activité, un projet où chacune pourra apporter sa contribution personnelle d'idée et de réalisation.

Cette causerie traitera du « Moyen de réaliser la vie simple et heureuse ».

NOTES SUR LA MUSIQUE

Des auditions **gratuites** de musique religieuse dont le caractère de sobre et austère beauté séduira tous les dilettantes sont données à l'église de l'Oratoire du Louvre.

Un premier concert eut lieu le samedi 29 décembre, Mme Diechi-Aubossu (lauréate du Conservatoire), qui en avait assumé l'organisation, prêtait le concours de sa voix pure, d'une égalité remarquable, à laquelle les vieilles et nobles voûtes ajoutèrent l'enchantement de leur sonorité.

La quête faite au cours de la séance au profit du Comité des aumôniers protestants est destinée à apporter à ceux-ci l'appui pécuniaire indispensable à leurs déplacements continuels ; plus d'une obole aussi, entre leurs mains généreuses, se transformera en la « douceur » qui témoigne au blessé loin des siens la sollicitude de la France.

⁂

Samedi 29 décembre, chez Mlle Magny, audition qui groupa les fervents et légitimes admirateurs du trio Gilbert Beaume, Jane Réol, Line Magny ; avec leur maîtrise habituelle, ces éminents artistes affirmèrent une fois de plus les multiples et rares qualités de leur talent.

Louise Lamarre-Lambert.

LIVRES NOUVEAUX

Quelques héros, par le capitaine Delvert, Lettre préface de Marcel Prévost (Librairie militaire Berger-Levrault, Paris et Nancy), prix 3 fr. 50.

Journal d'une Française en Amérique (septembre 1916-juin 1917), par E. Allier (Plon-Nourrit) prix 3 fr. 50.

La Ligue de l'Enseignement pendant la guerre (juillet 1914-décembre 1916), (Ligue de l'Enseignement).

Chronique des Œuvres et Institutions

ENSEIGNEMENT D'HYGIENE SOCIALE

Les conférences suivantes sont annoncées au Musée Social, 7, rue Las Cases, à 16 h. 30 :

L'Enfant.

10 Janvier. — Hygiène, maladies : Docteur Triboulet, médecin des Hôpitaux.

17 Janvier. — La protection contre la tuberculose : Docteur Guinon, Médecin des Hôpitaux.

24 Janvier. — Education physique (démonstration) : M. Séhé, Inspecteur de l'éducation physique dans les Ecoles de la Ville de Paris.

31 Janvier. — L'Assistance Publique : M. Mesureur, Directeur de l'Assistance Publique.

7 Février. — Les orphelins de la Guerre, M. Léon Bérard, Député.

14 Février. — L'enfance coupable ou moralement abandonnée : M. P. Kahn, avocat à la Cour d'Appel, Secrétaire général du Patronage de l'Enfance.

L'Enfant et l'Ecole.

21 Février. — La maternelle : Mme Kergomard, Inspectrice générale.

28 Février. — Education ménagère : M. Dolidon, Inspecteur de l'Enseignement primaire.

7 Mars. — La lutte contre l'alcoolisme : M. Baudrillard, Inspecteur de l'Enseignement primaire.

14 Mars. — L'éducation sexuelle : Mme de Witt-Schlumberger.

21 Mars. — Les arriérés et les anormaux : M. Camaïlhac, Professeur à l'Ecole des anormaux de Bicêtre.

11 Avril. — Le service social autour de l'école : M. André, Inspecteur de l'Enseignement primaire.

13 Avril. — Même sujet : Mlle Chauveau, Directrice d'Ecole de la Ville de Paris.

18 Avril. — Les mutualités scolaires : M. Laurent, Secrétaire de l'Union générale des Mutualités scolaires.

L'Adolescent.

25 Avril. — La jeune ouvrière : Apprentissage et enseignement professionnel, placement : Mme Bourat, Inspectrice du Travail.

27 Avril. — Protection de la jeune fille : Mme Avril de Sainte-Croix.

2 Mai. — Le jeune ouvrier : Apprentissage, enseignement professionnel, placement : M. Rocheron, Sous-Inspecteur de l'enseignement de la Ville de Paris.

SOLIDARITE MATERNELLE FRANCO-AMERICAINE

Pour la protection de la natalité

Ambulance-pouponnière-puériculture

méthodes coopératives ne faisant pas appel au public.

Siège : 100, avenue Saint-Lambert, Nice

S'y adresser pour tous renseignements par correspondance en joignant 0,30 cent. timbres frais de réponse, ou 0,15 cent. avec bande d'abonnée au journal *La Française*

LA VIE MOINS CHERE

Séances du 13 janvier

A Paris :

5e. — Salle des fêtes de la mairie, à quatre heures.

13e. — Ecole des filles, rue de Tolbiac, 159.

18e. — Ecole des filles, rue Championet, 69.

19e. — Rue Boliva (école des filles).

20e. — Ecole des filles, rue Ménilmontant.

En banlieue :

Boulogne-sur-Seine, salle des fêtes de la Mairie.

Ivry, salle des conférences de la Mairie.

Levallois, à l'école des filles, 78, rue Danton, etc.

Séances du 20 janvier

A Paris :

2e. — Ecole des garçons, rue Etienne-Marcel.

10e. — Ecole des filles, rue de l'Echiquier prolongée.

10e. — Salle des mariages de la Mairie.

12e. — Ecole des filles, rue de la Brèche-aux-Loups.

13e. — Ecole des filles, rue de Paray.

15e. — Ecole des filles, rue des Volontaires.

15e. — Ecole des filles, rue de Fondary.

19e. — Ecole rue Jonnard.

20e. — Ecole rue Etienne-Dollet.

En banlieue :

Vitry-Port, école des filles.

Billancourt, école des filles, rue Thiers.

Sèvres, école des filles.

Suresne, salle des fêtes à la Mairie.

Saint-Ouen, salle des fêtes de la Mairie, etc.

Carnet Domestique

RECETTE BEARNAISE POUR L'EMPLOI CULINAIRE DU MAIS

BROYE

(ou fécule à la farine de maïs)

Matériaux. — Trois litres d'eau, un kilog farine de maïs environ (on peut prendre 3/4 de farine de maïs et 1/4 farine de froment)), une pincée de sel jetée dans l'eau.

Préparation. — Faire bouillir l'eau ; pendant qu'elle bout, saupoudrer avec la farine, peu à peu et en tournant toujours vivement le liquide.

Quand toute la farine est incorporée, faire cuire le mélange **pendant une demi heure** toujours à feu vif et sans cesser de tourner la broye jusqu'à ce qu'elle soit bien liée sans devenir consistante cependant.

On verse le mets dans un saladier (ou un plat creux assez profond) ; on le sert chaud, on attiédi et on le mange soit seul mélangé de sucre en poudre soit avec du lait sucré.

C'est un mets sain, léger et cependant nourrissant.

CRUCHACLOS DE MAIS

Cette même broye, si on la laisse bien **refroidir**, peut être coupée par losanges ou carrés que l'on fait frire au beurre ou à la graisse. Servir chaud, saupoudré de sucre.

Recettes communiquées par Mlles Forsans, Lagor (Basses-Pyrénées).

La Presse et les Femmes

La nationalité des femmes, par le Dr Toulouse (« Le Pays ») :

La femme n'est pas citoyenne, puisqu'elle n'a pas toujours la qualité de Française. Cette qualité, elle la conserve ou la perd selon que son mari lui-même la possède ou non. Et si elle épouse un protégé français, elle reste bien française de nationalité, mais elle peut être plus ou moins soumise à la loi indigène, par exemple à la loi du Coran lorsque le mari est musulman. Or ne croyez pas que ce soit là une éventualité négligeable.

Ainsi la femme par son mariage perd non seulement sa qualité de Française — ce qui au demeurant ne représente pas pour elle une grosse perte, attendu que nos lois ne lui confèrent guère plus de droits qu'à une femme étrangère — mais elle acquiert une autre nationalité ou un autre statut, et de ce fait peut rétrograder de toute une longue évolution historique.

Comment supporte-t-on cela ? Comment les associations, les organes féministes ne se maintiennent-ils pas dressés dans leur juste protestation contre ce statut inique, immoral, et ne se concertent-ils pas dans tous les pays à faire cesser cette servitude de la femme mariée ?

Notre pays s'honorerait en déclarant solennellement — avant tout accord avec les autres peuples — que la femme française ne peut perdre sa nationalité par le fait de son mariage avec un étranger. Et cette déclaration provoquerait certainement les traités qui lui donneraient toute sa force.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Vient de paraître :

Agenda P.-L.-M., septième publication du même genre, comportant notamment, divers articles littéraires se rapportant à la guerre, avec de nombreuses illustrations en simili-gravure, 12 hors-texte en couleurs et une série de cartes postales détachables.

En vente, au prix de 2 fr., à l'Agence P.-L.-M. de Renseignements, 88, rue Saint-Lazare à Paris, dans les Bureaux, Succursales et Bibliothèques des gares du Réseau P.-L.-M., dans les Grands Magasins du Bon Marché, du Louvre, du Printemps, des Galeries Lafayette, des Trois-Quartiers, etc..., à Paris.

Envoi à domicile sur demande adressée au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot à Paris, et accompagnée de 2 fr. 75 pour les envois à destination de la France et de 3 francs pour ceux à destination de l'étranger.

PETITES ANNONCES

Demoiselle, 32 ans, instruite, connaissant l'anglais, demande place de gouvernante, demoiselle de compagnie ou secrétaire. Très bonnes références.

Défauts de prononciation (zézaiement, etc.. rapidement corrigées par Mme Gallis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris. 28, rue Vauquelin, Paris-V.

A VENDRE

BELLE PROPRIETE de 22.000 m., en face de la gare de Savigny-sur-Orge. Pour prix et renseignements s'adresser à « La Française ».

ON DEMANDE à acheter piano droit. Ecrire à « La Française ».

POULES (spécialement sélectionnées) 9, rue Bayard, Paris (8e) NOURRITURES

MAISONS RECOMMANDÉES

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.

Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre

Cafés — Thé — Maté

Varié de Hors-d'Œuvres

Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

ALIMENTATION

pour Régime Diététique

FARINEUX, MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1867, 5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine. Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves militaires
Colis militaires franco pour le front

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRE FANTA non alcoolisée
BIÈRE spéciale pour nourrices
BIÈRE de TABLE
rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-81

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine, économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche**. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

La gérante : **Jane MISME.**

Imprimerie des Arts, 11, rue Molière

ECOLE ROY

rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

Où nous mène le Féminisme ?

(Suite)

§ 2. — Le travail professionnel

Comment la femme, en demeurant cantonnée dans les tâches domestiques participerait-elle à ce grand œuvre ? La famille est impropre à la préparer à un pareil rôle, car si elle lui donne bien normalement un appui et une direction, c'est par une solidarité purement individuelle, qui n'a d'autres règles que l'arbitraire de ses membres; aussi l'exercice de cette autorité est-il à la merci de la faiblesse, de l'ignorance ou de la volonté despotique des parents. Son action du reste est étroitement limitée par ce fait que les familles n'éprouvent pas le besoin de s'intéresser à leur prospérité mutuelle, et que toutes même ont paru jusqu'à présent réfractaires à une association solidaire quelconque. En effet, leur propre constitution s'oppose à une semblable interpénétration. Comment pourraient-elles sympathiser entre elles, puisque sympathiser signifie « communier dans la souffrance » et que, leurs intérêts respectifs étant totalement distincts, les malheurs des unes ne sont point réciproques comme dans la vie professionnelle ?

La famille, loin de pouvoir contribuer à la socialisation de la femme est demeurée au contraire, jusqu'à présent, la dernière forteresse féodale de l'individualisme. Un exemple montrera à quel point le cercle de ses fonctions tend à s'isoler de la collectivité. Notre société en effet, trouve tout à fait naturel de faire abstraction complète de ce qu'elle appelle les « affaires de famille » ou la « vie privée », dans le jugement de valeur qu'elle porte sur l'individu pour décider s'il est digne d'entrer en relation avec elle. Au contraire, dans la vie professionnelle, le moindre manquement à un engagement peut suffire à déshonorer [illegible] ; de même si nous ne pouvons approuver cette habitude qu'a pris le monde — même dans les relations nullement commerciales, chose encore plus injustifiée — de ne pas considérer la mauvaise conduite d'un mari comme une faute qui frappe d'interdit, tandis qu'une faillite provoquée par la mauvaise chance est un crime capital, du moins cette conception curieuse révèle que la vie proprement sociale de l'individu cesse de plus en plus d'être familiale, pour devenir professionnelle.

En somme l'avantage de ce genre d'activité est de placer l'individu dans un milieu collectif qui le force de perdre le point de vue purement personnel pour poursuivre l'intérêt général. Il suit de là que la multiplicité des questions auxquelles il se trouve mêlé crée au-dessus de sa vie particulière une sorte de seconde vie infiniment plus riche que la première ; aussi, contrairement aux fonctions domestiques qui amoindrissent les facultés, parce qu'elles ne leur donnent pas un aliment suffisant, la profession absorbe pleinement toutes les puissances de l'activité humaine.

Sans doute nous ne prétendons pas certifier que la famille est de par sa nature un moule rigide dont on ne peut attendre aucune transformation, capable de s'adapter aux exigences nouvelles de la vie sociale. Et ici une question se pose. L'organisation professionnelle, jadis aussi fermée et aussi étroite que l'organisation domestique, c'est bien développée dans le sens d'une solidarité de plus en plus large ; pourquoi la famille ne subirait-elle pas une évolution parallèle de manière à donner à ses membres la conscience d'appartenir au corps de la nation ? Aussi certains auteurs se sont-ils efforcés d'imaginer tout un système de réformes, susceptibles d'agrandir le champ de l'activité féminine, sans l'obliger à abandonner sa condition séculaire.

Telle semble être par exemple la conception de M. Finot dans son beau livre *Préjugé et Problème des sexes* (p. 484) : « La femme moderne, dit-il, avait raison de protester contre sa réclusion dans la chambre à coucher ou dans la cuisine ; celle de demain s'enorgueillira de pouvoir intervenir dans l'ensemble de la vie politique, sociale et économique, qui toutes convergeront vers le foyer et ne seront salutaires que par le foyer... Mais... le royaume du foyer n'aura point pour but d'enfermer la femme chez elle. Par ses ramifications multiples, il ne cessera de la mettre en contact avec la vie se déroulant dans tous les domaines de l'actitivité humaine. »

Il nous semble au contraire, qu'au rebours de l'association professionnelle, l'évolution montre clairement qu'il est dans la nature même de la famille, jadis illimitée de puissance, de perdre peu à peu toute action directe sur la vie sociale.

Elle a perdu son pouvoir politique, elle n'a plus pour chefs ces paterfamilial au nombre desquels on recrutait les sénateurs pour former ce corps respectable, qui devait gouverner la cité romaine plus par la grandeur de son prestige que par son mandat constitutionnel.

Elle a perdu son pouvoir militaire ; qu'on se souvienne que le chef de la *gens* était aussi son général.

Elle a perdu son pouvoir religieux, car il n'existe plus de dieux ni de culte qui soit sa propriété privée et exclusive.

Elle a perdu tout pouvoir économique depuis l'apparition de la fabrique, parce qu'elle a contre elle les trois grandes lois de la concentration, de la spécialisation et de l'intégration de l'industrie.

Elle a perdu même une grande partie de son pouvoir sur ses membres ; elle n'a plus son tribunal privé comme à Rome. Le Père n'a plus le droit de vie ou de mort sur sa femme et sa progéniture. L'éducation des enfants échappe aussi de plus en plus à la mère, à mesure que la complexité croissante des systèmes d'éducation, suivant en cela un chemin analogue à l'évolution de l'industrie, ne permettent plus que très imparfaitement l'enseignement à la maison.

Elle a perdu enfin, symptôme d'une gravité exceptionnelle, sa puissance de cohésion entre ses parties. A Rome, non seulement il était interdit aux membres de la *gens* de plaider les uns contre les autres ou même de porter témoignage, mais ils étaient si étroitement unis que tous accouraient aux tribunaux quand l'un des leurs était accusé : il se cotisaient pour solder ses dettes ou pour le racheter, s'il était condamné à l'amende ou à l'esclavage. Non seulement les membres d'une même famille ont perdu de nos jours le respect mutuel que scellait si fortement dans l'antiquité la croyance à un ancêtre commun devenu dieu, mais souvent ils se connaissent à peine, au point de vivre indifférents les uns pour les autres ou même en ennemis.

Ainsi la plupart des éléments qui faisaient autrefois partie intégrante de la famille se sont détachés d'elle, à la suite d'une poussée de croissance. Or, détail caractéristique, nous remarquons que cette scission s'est produite au moment précis où la société a voulu exercer un contrôle efficace sur chacun de ces organismes, c'est-à-dire au moment où ils ont perdu leur particularisme pour être assimilés à la vie nationale. Cela est évident pour la politique et les religions qui n'ont permis le développement des grandes nations que lorsqu'ils ont cessé d'être la propriété de groupes particuliers, c'est justement au moment de la Révolution Française, lorsque le gouvernement ne fut plus réservé à une famille régnante, que le sentiment de la patrie, c'est-à-dire la solidarité de tous les membres d'un pays, s'est exprimé avec le plus d'expansion. Quant à la grande industrie, il ne faut pas oublier qu'elle s'est développée surtout à partir de la réglementation de Colbert.

Tout cela n'est-il pas l'indice que pour qu'un groupement puisse participer à l'organisation de l'unité nationale il faut qu'il ait rompu avec le cercle des fonctions de famille, parce que celles-ci restent de par leur nature, trop isolées et trop restreinte pour que la société puisse exercer sur elle son autorité.

Il est donc possible d'imaginer, comme le font certains auteurs, toutes sortes de transformations ingénieuses pour agrandir la vie domestique de manière à ce que la femme, en y consacrant ses facultés, puisse se rencontrer avec les grands courants de l'activité sociale ; mais un pareil système a peu de chance de prévaloir, parce que ces réformes ressemblent à quelque chose de plaqué, qu'on surajoute artificiellement à la constitution des fonctions domestiques, qui y est réfractaire par essence. Au contraire, dans l'association professionnelle, point n'est besoin d'aller chercher des combinaisons pour la contraindre à intégrer l'individu dans la société : c'est sans réglementation extérieure, par l'exercice naturel de ses fonctions, qu'elle tente d'elle-même à grouper les travailleuses en grande masse, à les solidariser par l'union étroite de leurs intérêts, à les unifier par la communauté de vie, de culture et d'occupations.

Aussi vouloir changer les conditions de la vie de famille serait un immense « travail d'art », qui prendrait assez de temps pour qu'on ait acquis « l'habitude de se passer de son concours, lorsqu'il serait achevé. Avant de s'engager dans de grandes entreprises et de tourmenter le sol rebelle, l'homme préfère utiliser tout d'abord les conditions naturelles d'existence.

L'erreur de ceux qui demandent que la femme rentre à la maison pour y vivre la vie de famille provient de ce qu'ils n'ont pas compris qu'au cours de l'évolution sociale, le foyer doit naturellement perdre de plus en plus son rôle séculaire, qui était de servir de lieu de réunion aux parents et de faciliter leurs rapports de solidarité. Plus nous avançons dans l'histoire, plus il est aisé de remarquer que les membres d'une même famille tendent à s'éparpiller pour travailler à des distances qui les séparent chaque jour davantage. Beaucoup s'affligent de cet effritement du logis conjugal ; ils voudraient redonner la vie à ses ruines en restaurant les veillées autour de l'âtre, les flambées qui rôtissaient les volailles du jour de fêtes et en repeuplant la demeure aujourd'hui déserte de cet essaim d'enfants, de parents, d'amis et de serviteurs qui en faisaient autrefois une ruche bourdonnante.

Mais si le foyer a servi jadis à maintenir la cohésion des ménages, c'est que le travail professionnel ne s'exerçait guère en dehors de son enceinte. La vie de famille sous l'ancien régime était le pivot de l'industrie. Le fils continuait naturellement le métier du père et prenait de droit son titre de « maître » ; l'apprenti et le compagnon étaient alors logés et nourris chez le patron ; ils restaient « continuellement à son pain et à son pot » ; ils recevaient recevoir de lui le vêtement, l'instruction, le bon exemple et jouir de tous les bienfaits de son foyer domestique. Pour perpétuer la famille industrielle les statuts précisaient les métiers ou, par exception le patron pouvait donner à travailler en dehors de chez lui afin que la coutume ne se généralise pas ; ils interdisaient ordinairement le droit de prendre plusieurs apprentis étrangers et favorisaient par toutes sortes de privilèges le mariage du compagnon avec la fille ou la veuve du maître.

Mais vouloir que dans notre organisation sociale actuelle la femme reste à la maison pour y jouir de la vie de famille, c'est méconnaître que les progrès de la division du travail ne permettent plus à l'industrie de se développer dans le demeure conjugale. La femme n'y trouve donc plus le foyer chaud et confortable que réclament les anti-féministes, mais un amas de ruines au milieu d'une immense solitude et elle y resterait opprimée un dernier vestige attestant qu'autrefois une civilisation brillante a passé par là.

Jane Pol.

(A suivre).

DOUZIEME ANNEE — N° 44

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.

LE NUMERO :

FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence MURATET & Cie
8, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

UNE CAUSE DE JALOUS

Congés de Détente payés aux Femmes de Mobi

La décision prise par le Ministre de la Guerre, le 2 septembre 1917, de donner à toute femme de mobilisée employée dans les établissements militaires régis par le décret du 20 [illegible] 1917, et celles employées dans les [illegible] de troupe, dépôts et services régis par l'Instruction du premier Décembre 1916, un congé payé d'une durée égale à la permission de détente de son mari, a semblé à tous une mesure de justice partant d'un sentiment généreux, et on était en droit, de s'attendre à une satisfaction générale dans [illegible] les bureaux.

Après quatre mois d'expérience je suis obligée de reconnaître qu'une [illegible] soulevé plus de mécontentement parmi toutes celles qu'elle ne touchait [illegible] que de joie chez les autres. Et je voudrais profiter de cette occasion pour aborder ici, dans un journal lu par beaucoup de femmes la raison de ce mécontentement. Elle réside tout entière dans la jalousie.

La jalousie ! Terrible fléau humain qui cause des ravages profonds dans toutes les agglomérations. Jusqu'avant le 2 septembre, nos dames de la guerre n'avaient pensé à me réclamer au cours de mes inspections, un congé payé. Depuis qu'il en est accordé aux femmes de mobilisés, toutes en veulent que dis-je, en veulent ? Elles prétendent y avoir droit. Elles me donnent toutes les raisons, — oh ! combien excellentes ! — qui militent en faveur de cette mesure : les fils venant en permission, les jeunes enfants à garder, à soigner, la maison à tenir, le linge à raccommoder, etc.

Oui, vous avez raison, mesdames, la mère de famille manque souvent à sa maison, où tant de soins lui incombent. Mais vous devez réfléchir aux circonstances où se trouvent tous les Français, hommes et femmes en ce moment. De même que le soldat de la tranchée, la femme a un rôle à remplir à l'arrière. L'Etat a besoin de ses forces, elle a besoin d'augmenter ses ressources en travaillant ; et elle a la chance de pouvoir gagner sa vie en donnant sa part de la défense nationale. Doit-elle pas, dès lors, accepter généreusement tous les petits ennuis journaliers, comme elle le fait des grandes inquiétudes ? Je sais combien il est pénible d'être à une veuve de guerre, qui a tant perdu, de voir d'autres, ayant encore l'espoir au cœur, bénéficier de mesure qui peut sembler de faveur. Mais n'en est pas une cependant. Le Parlement qui a guidé les députés d'abord, le Ministre de la Guerre ensuite visent plus haut et plus loin : ils n'eut pas pour l'avenir même de la France, du mari qui revient de la tranchée après quatre mois d'absence, se trouvât seul de sa femme, isolé pendant sa permission. Rapprocher le mari de la femme, c'est faire œuvre de patriotisme et de moralité. Mais si, comme ces dames le demandaient d'abord, *toutes* les femmes jouissaient de trente jours de congé payé, plus des dimanches et des jours fériés, c'est tout près de cent jours de congé par an qui leur seraient alloués. Qui est l'administration qui pourrait supporter une pareille désorganisation dans ses services ?

Non, on ne peut demander ce congé, il faut donc se résigner généreusement à voir des compagnes bénéficier de certaines mesures spéciales à leur condition. A leur côté, les veuves et les mères de jeunes enfants sont l'objet d'une sollicitude particulière, qui leur sera portée avec tout le cœur et le dévouement qu'elles peuvent souhaiter.

Jane Guillemin,
Inspectrice de la main-d'œuvre Féminine au Ministère de la Guerre.

Héroïnes du Jo

ORDRE DE L'ARMEE

Mlle Mallet (Odette-Marie-Louise), infirmière, titulaire à l'hôpital d'évacuation [illegible] infirmière militaire depuis le 4 août [illegible] s'est toujours fait remarquer par son dévouement et sa valeur professionnelle. Pendant le bombardement de la formation sanitaire où elle était affectée et au cours duquelle elle a été grièvement blessée, a fait preuve d'un grand sang-froid et d'un beau courage.

(Ordre du 24 octobre 19[illegible]

Fort (Mlle Marie), de la Société française de secours aux blessés militaires, infirmière à l'hôpital Chanzy : infirmière au plus haut degré, joignant aux qualités professionnelles un dévouement inlassable ; s'est dépensée sans compter depuis trois ans dans une formation du front fréquemment bombardée, [illegible] août 1[illegible], à bout de forces, elle a dû s'aliter.

(Ordre du 1er novembre 1[illegible]

Mlle Kassissoglu (Fanny), infirmière de la S. B. M. à l'ambulance chirurgicale mobile 21 :